

Image not found or type unknown



HELPPPPPP!!!!!!

Par **steph979**, le **08/01/2009** à **15:12**

Bonjour, je vais essayer d'être claire.
Mon mari a divorcé en 2006 (procédure engagée depuis 2003), et possédait une maison avec son ex. Depuis 2004, elle a refusé toutes les propositions de liquidation de partage de communauté et mon mari a dû se résoudre à engager un procès verbal de difficultés. N'étant pas dans la région, et ayant la charge du remboursement du crédit, il a mis la maison en location pour pouvoir payer ce crédit. Aujourd'hui, son ex a fait pression sur l'agence immo qui gère la maison et refuse que celle-ci soit relouée au départ des locataires, en faisant valoir que cette maison lui appartient aussi. L'ex ne rembourse pas ce crédit, la location est le seul moyen pour le rembourser, peut-on l'obliger à régler la moitié du crédit puisqu'elle ne veut pas de locataire. Son but est de vendre la maison, mais mon mari souhaite la garder. Merci de m'aider.